



Entretien en vu de sanction

Par **coyote**, le **27/01/2009** à **16:19**

Bonjour,

Je suis employée dans une société de 8 personnes depuis le mois de sept. 2007, à un poste d'assistante polyvalente.

Depuis quelques temps, mon responsable me demande de m'occuper des sauvegardes journalières de la société, c'est à dire, aller sur le serveur général pour vérifier que les sauvegardes se passent bien, et en cas de problème, réinitialiser un disque...

J'ai toujours refusé de m'occuper de cette tâche en expliquant oralement à mon responsable que je n'avais aucune compétence et que je ne souhaitais pas prendre cette responsabilité.

Je suis convoquée à un entretien préalable en vu de sanction disciplinaire vendredi 30/01, qui ne stipule ni le motif, ni la sanction envisagée.

Ai-je le droit de refuser cette tâche qui en cas d'erreur, peut tout faire planter ?

Merci